

Violences : comment, pourquoi, que faire ?

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **76 (1988)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **16.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Violences : comment, pourquoi, que faire ?

Le viol, l'inceste, les atteintes diverses à l'intégrité des personnes sont des plaies ouvertes de notre société. Ci-dessous, quelques échos sur ce qui se fait en Suisse pour comprendre et maîtriser le problème de la violence.

Une commission du Conseil national est en train d'étudier la révision des articles du Code pénal relatif aux infractions contre les mœurs.

Le viol et notamment le viol conjugal sont au nombre de celles-ci.

La commission pourra s'appuyer entre autres sur la recherche que fait à Zurich l'Institut de recherches sociales de la Faculté de psychologie de l'Université (professeur Godenzi) avec l'appui du Fonds national de la recherche scientifique.

Des études sur la violence sexuelle ont déjà été faites, par exemple aux Etats-Unis et en Allemagne, mais elles se basent sur des enquêtes faites auprès des femmes seulement. L'originalité de celle de Zurich vient de ce qu'elle porte aussi sur les hommes. Deux lignes de téléphone ont été ouvertes en permanence, du 22 août au 2 septembre, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Dans un strict anonymat, et en prenant tout leur temps, ils ont pu, non pas répondre à des questions, mais dialoguer avec les collaborateurs et collaboratrices de l'Université, raconter pourquoi et comment ils ont vécu le phénomène de la violence sexuelle, comme celui qui l'exerce ou comme celui qui la subit.

On attend pour le printemps prochain l'évaluation de cette expérience, qui doit servir aussi à développer des mesures préventives.

* * *

La deuxième conférence internationale sur l'inceste a réuni au mois d'août à Zurich 350 participants venus de 14 pays. Parmi les spécialistes qui sont intervenus, relevons le nom de Sally Cooper, du Child Assault Prevention Center (Ohio). Elle estime qu'une fille sur quatre, un garçon sur six ou neuf sont victimes d'agressions incestueuses. Selon son expérience, les mises en garde adressées aux enfants contre le « gentil monsieur qui vous offre des bonbons » ou aux filles contre les promenades solitaires le soir sont inopérants et ne font



que créer une inutile anxiété et un sentiment de culpabilité si quelque chose se passe. Sally Cooper préconise des méthodes éducatives qui renforcent la confiance en soi, le courage de s'opposer à l'adulte et de dire non, ainsi que les méthodes d'autodéfense. Il est essentiel que la conspiration du silence soit rompue. Et comme souvent le silence n'est rompu que longtemps après l'acte, les Etats-Unis ont porté à quinze ans le délai de prescription des actes incestueux. On comprend mal qu'au même moment la Suisse se prépare au contraire à réduire la prescription de dix à deux ans...

* * *

F-Questions au Féminin* publie l'avis de la Commission fédérale pour les questions féminines sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, et la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes.

Le même bulletin publie un projet de loi préparé par un groupe de juristes bâloises sur les délits sexuels vus d'un point de vue féminin : « Qu'entendons-nous par viol ? Infractions contre l'intégrité sexuelle et l'autodétermination de la femme. » Ce projet est suivi de divers commentaires : juristes, médecin, Viol Secours Genève, etc.

* Commission fédérale pour les questions féminines, Thunstrasse 20, 3006 Berne.

* * *

Justice et Paix, l'organe consultatif de la Conférence des évêques suisses, publie une étude* qui se veut théorique et pratique et une base de discussion, sur le refus de la violence dans notre société. Elle s'attache aux effets de toute intervention dommageable à l'intégrité et au développement de la personne humaine et de la nature. Elle s'inscrit en faux contre l'idée trop répandue que la violence est inhérente à l'existence humaine et montre comment on peut la surmonter « par un refus souverain du système patriarcal », par la venue d'une société nouvelle, tant familiale que civile, qui incorporerait l'enseignement de l'Évangile, où la parole serait libre et vraie, où régnerait l'égalité entre hommes, femmes et enfants.

* *Gewaltfreies Handeln in unserer Gesellschaft*, 152 pages, CP 1669, 3001 Berne.

* * *

Dans une initiative parlementaire, le conseiller national Ott, de Bâle-Campagne, théologien et président de l'association Suisse-Nations Unies, avait demandé en 1980 la création d'un institut de recherche sur les conflits, où il voyait une contribution de la Suisse au problème de la paix. Le Conseil national a transformé cette initiative en un postulat chargeant le Conseil fédéral d'examiner la manière dont les recherches sur la paix pourraient être coordonnées en Suisse. Le résultat a été jusqu'à maintenant plutôt modeste : on a commandé diverses études et commencé à former au sein de l'administration et du corps des officiers des experts en matière de sécurité. Pour aller plus loin, sous l'impulsion de M. Ott, on a créé au mois d'août une fondation dont le but est de promouvoir et de faire connaître les efforts entrepris par la Suisse en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde.

La fondation entend collaborer avec les différents mouvements œuvrant en faveur de la paix, « pacifistes purs et durs compris ».

Perle Bugnion-Secretan